



## TOUT SAVOIR SUR L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE

par Conseils & Courtage EXCELNERGY-PARTNER  
L'énergie solaire : gratuite, illimitée et non polluante

Le 4 Juillet 2023.

### LES TARIFS FUTURS DE L'ÉLECTRICITÉ : Qui peut prédire l'amplitude à la hausse ? Ou les visions baissières ?

Selon la lettre de l'INSEE de juin 2023, **le prix annuel moyen du MWh d'électricité en 2022 a augmenté de 45 %** et celui du MWh de gaz de 107 % Le prix moyen du MWh de gaz payé par les établissements industriels a quant à lui plus que triplé ces deux dernières années et s'élève, selon les premières estimations, à 69 euros en 2022 contre 21 euros en 2020. Il a augmenté de 107 % en 2022, après 65 % en 2021. Avant la crise énergétique, la tendance du prix du gaz était à la baisse depuis 2013. En effet, le MWh de gaz a baissé de 6 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2020. Comme pour l'électricité, le prix annuel moyen du MWh de gaz augmente davantage en 2022 pour les grands établissements. **En effet, la hausse de prix est de 69 % pour les établissements de 20 à 49 salariés et de 121 % pour les établissements de 250 salariés ou plus.** En 2022, plus de la moitié des établissements industriels ont un contrat d'électricité dont le prix du MWh est fixe sur toute la durée du contrat La hausse de prix subie par chaque établissement dépend du type de contrat souscrit, de sa durée et de sa date d'échéance, et peut donc varier fortement d'un établissement à l'autre.

**Et l'INSEE conclut que les établissements engagent des travaux d'adaptation, parfois très importants, pour maîtriser leurs charges énergétiques.**

#### L'ÉVOLUTION THÉORIQUE DES TARIFS VUE PAR

**LA C.R.E.** : De son côté, dans une lettre d'information de juin 2023, la CRE calcule l'évolution théorique des tarifs réglementés de vente d'électricité au 1<sup>er</sup> août 2023.

Cette évolution s'établit en moyenne à 0,76 % TTC par rapport aux TRVE théoriques calculés par la CRE au 1<sup>er</sup> février 2023.

Elle est principalement due à la hausse au 1<sup>er</sup> août 2023 du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE HTA-BT), issue de la délibération du 31 mai 2023, ainsi qu'à diverses évolutions mineures.

La CRE rappelle que le Gouvernement a limité à + 15% TTC la hausse moyenne des TRVE au 1<sup>er</sup> février 2023, en métropole et dans les zones non interconnectées, alors que le **calcul des coûts de fourniture réalisé par la CRE à cette date aurait donné une hausse théorique de 99%**. Au 1<sup>er</sup> août 2023, les TRVE théoriques se situent désormais 74,5% TTC au-dessus des tarifs gelés actuellement en vigueur.

Il appartient au gouvernement de définir le niveau du gel des tarifs réglementés de vente d'électricité au 1<sup>er</sup> août 2023.

Toujours la CRE, dans une délibération du 22 juin 2023 portant proposition des tarifs de cession de l'électricité aux entreprises locales de distribution, cet organisme publie les barèmes des tarifs de cession :

**OPTION BASE Hiver HP / HC (c€/kWh) : 34,37 / 24,31 -  
Pointe : 42,66**

**LA TENDANCE AILLEURS** : Selon Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport d'électricité suisse (équivalent d'Enedis) dans une note du 20 juin 2023, il est précisé que :

Il faut prévoir une nouvelle hausse conséquente du prix de l'électricité à prévoir en 2024. **Les prix de l'électricité devraient une nouvelle fois augmenter l'an prochain. La hausse devrait être de l'ordre de 12%, ...**

... Avec une évolution incertaine

Cette hausse des prix de l'électricité est due principalement à la crise énergétique persistante, qui tire les prix de l'électricité sur le marché de gros vers le haut....

Si la situation s'est quelque peu détendue par rapport au pic d'août 2022, l'AES constate que les prix du marché restent à un niveau exceptionnellement haut par rapport à la situation antérieure à 2021. **L'évolution à court et moyen terme reste incertaine, d'autant que la crise énergétique européenne n'est pas terminée.**

**ETUDE de RENTABILITE GRACIEUSE (si conso > 150 000 kWh/an)  
CENTRALE SOLAIRE (AUTOCONSOMMATION, STOCKAGE, en  
PROPRIETE, LOCATION...) cliquez ici ou**

**A PROPOS DU CABINET EXCELNERGY-PARTNER** : Pour lever les équivoques, nous souhaitons préciser que :

- nous ne sommes **ni fabricants, ni installateurs** ;
- nous sommes **totalelement indépendants** ; nous n'**avons pas de concurrents directs** spécialisés dans notre expertise en solutions solaires, de conseils ou de courtage via appels d'offres ; après études préalables, nous mettons en concurrence les professionnels européens ou mondiaux du photovoltaïque, et ce, en fonction de la nature des installations à prévoir et de l'importance globale du projet.
- nous constatons des **écarts de prix d'installation de centrale solaire jusqu'à 30 % parmi les top 10** ;
- les **garanties en panneaux photovoltaïques jusqu'à 25/30 ans** ;
- et de **30 ans pour un productible à 87 % de l'année n1** ;
- des majors étrangers de cette industrie (type EDF) s'installent sur le marché français et font des efforts très particuliers.

CABINET DE CONSEILS ET COURTAGE  
EN CONSTRUCTIONS ET SOLUTIONS SOLAIRES  
TOTALEMENT INDÉPENDANT DE TOUT FABRICANT  
OU OPÉRATEUR-INSTALLATEUR.  
AU SERVICES DES  
ENTREPRISES, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS

Les Courtiers et Experts  
d'EXCELNERGY-PARTNER  
s'engagent pour la réussite  
du plan de relance portant  
sur l'énergie solaire



Siège social :  
38, avenue de l'Europe 13100 AIX EN PROVENCE  
**06 81 22 15 46 | 06 07 90 96 49**  
[contact@excelnergy.com](mailto:contact@excelnergy.com)  
[www.excelnergy-partner.com](http://www.excelnergy-partner.com)  
RCS 814 725 032 AIX EN PROVENCE



**Avec l'aimable soutien**



**S'inscrire à notre newsletter**

[Se désinscrire](#)